

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DAC 17 Subvention (5.000 euros) à l'association Aire Falguière – Compagnie Vue sur Mer (15e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer à l'association Aire Falguière – Compagnie Vue sur Mer une subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 18 mars 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement est attribuée à l'association Aire Falguière – Compagnie Vue sur Mer, 15, rue Georges Pitard 75015 Paris, afin de soutenir le fonctionnement en 2013 de l'Aire Falguière, 55 rue de la Procession, 75015 Paris. SIMPA 19467; 2013_03024

Article 2 : La dépense correspondante, soit 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004, Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.